

IN NOMINE MURIS PONTICI

Rescrit rendu en ce jour de la Sainte Carine de l'An de Grâce MMXXII p. Chr. n.



Si vera sunt ea quae complexa est

A nos Vénérables Frères les Chevaliers de l'Ordre des Pauvres Chevaliers de la Cordialité et de la Chapelle de Saint Samson, ainsi qu'à tout le clergé et aux citoyens de l'Empire de la Basse Chesnaie,

Vénérables Chevaliers,

Salut et Bénédiction cordiale !

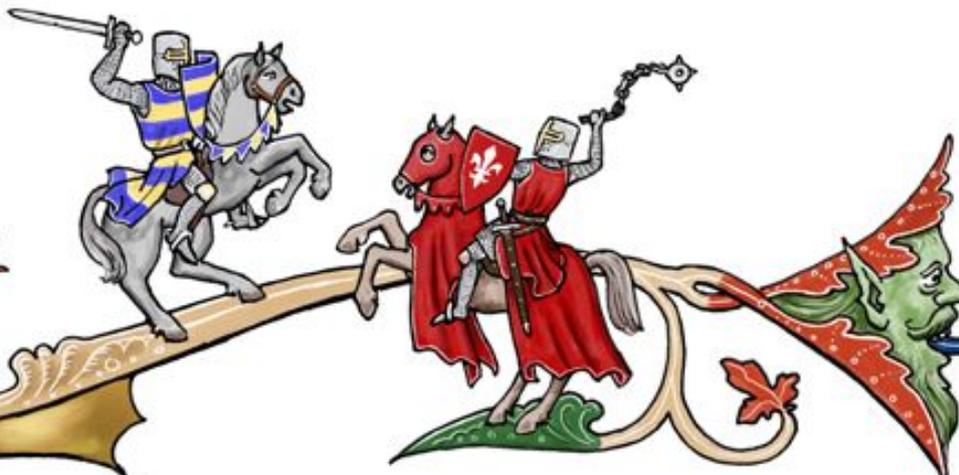


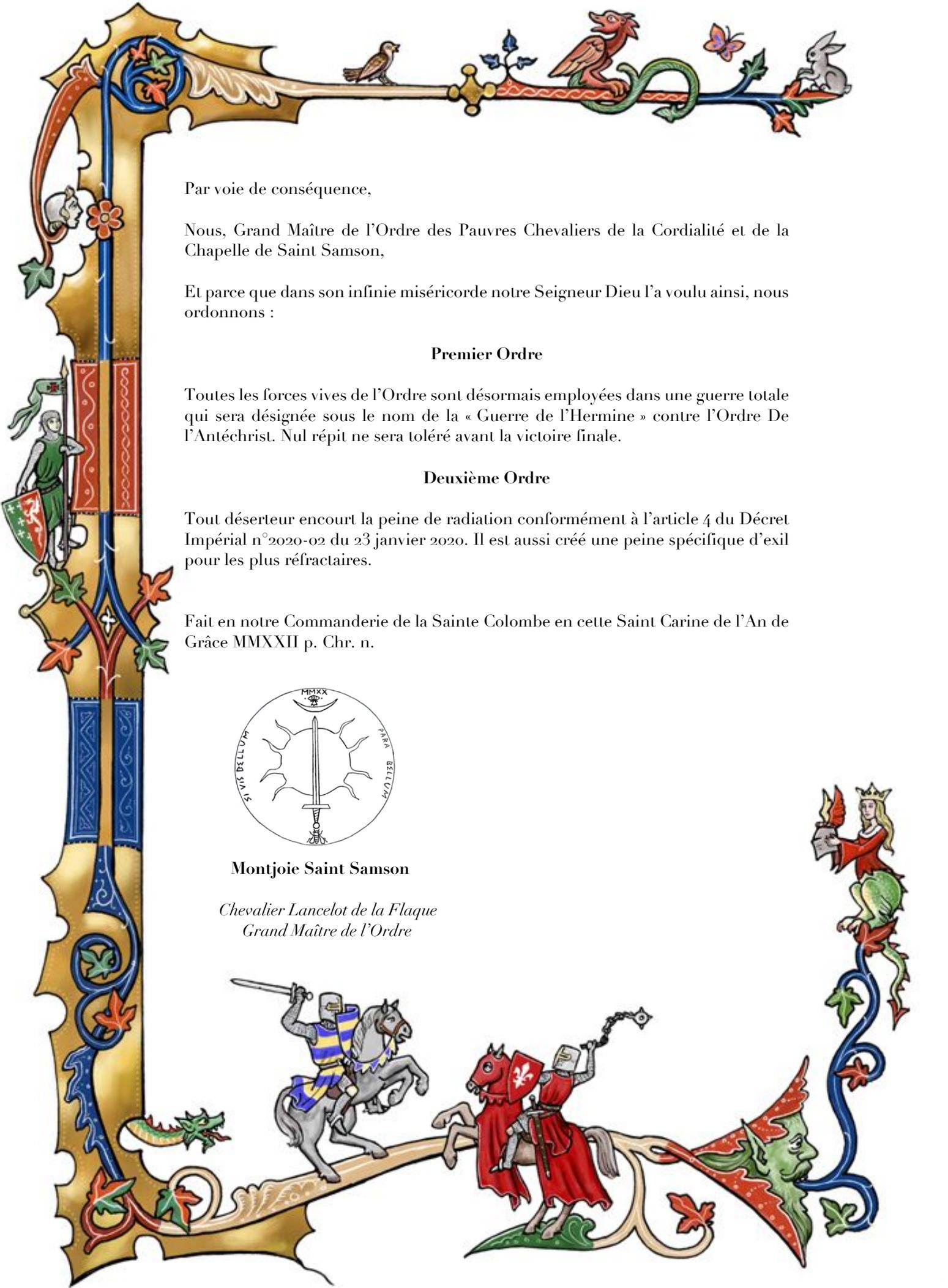
u nom de l'Hermine, vénérable bestiole associée au titre de Docteur ès droit des plus oisifs d'entre nous et symbolisant aussi la Sainte Bretagne, il convient d'employer toutes les forces vives de notre Ordre dans la lutte contre les puissances démoniaques sévissant depuis de nombreuses années sur l'Île de la Cité.

Ces forces démoniaques se sont constituées en un Ordre placé sous les auspices de l'Antéchrist et composé de légions de démons qui harcèlent les hommes de biens et certains de nos Chevaliers.

Il est notamment question du Chevalier Sapasse ou Sakasse qui fait l'objet des persécutions les plus abjectes par des esprits malins qui ne cessent de s'immiscer dans les affaires de sa seigneurie. La rumeur raconte que ce Chevalier aurait évité in extremis les sévices les plus attentatoires à son honneur tels que les pratiques décriées au Chapitre XIX du Livre de la Genèse.

Plus grave encore, ces forces sataniques s'en sont pris personnellement au Chevalier Lancelot de la Flaque, Grand Maître de l'Ordre, qui a dû négocier sa libération après sa capture, à l'instar de Bertrand du Guesclin en son temps. Serment a été secrètement prêté par le Grand Maître de laver cet affront par le déploiement d'une guerre totale et sans merci.





Par voie de conséquence,

Nous, Grand Maître de l'Ordre des Pauvres Chevaliers de la Cordialité et de la Chapelle de Saint Samson,

Et parce que dans son infinie miséricorde notre Seigneur Dieu l'a voulu ainsi, nous ordonnons :

Premier Ordre

Toutes les forces vives de l'Ordre sont désormais employées dans une guerre totale qui sera désignée sous le nom de la « Guerre de l'Hermine » contre l'Ordre De l'Antéchrist. Nul répit ne sera toléré avant la victoire finale.

Deuxième Ordre

Tout déserteur encourt la peine de radiation conformément à l'article 4 du Décret Impérial n°2020-02 du 23 janvier 2020. Il est aussi créé une peine spécifique d'exil pour les plus réfractaires.

Fait en notre Commanderie de la Sainte Colombe en cette Saint Carine de l'An de Grâce MMXXII p. Chr. n.



Montjoie Saint Samson

Chevalier Lancelot de la Flaque
Grand Maître de l'Ordre

